



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



15 août 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze août deux-mille-onze (15 août 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

Sont présents : MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 253.08.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en retirant les items suivant :

- 8.1 *Autorisation pour la réalisation de travaux sur le chemin du Moulin;*
- 11.4 *Octroi d'une aide financière à Mme Audrey Clément pour son inscription dans l'équipe de hockey féminin des Laurentides;*

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 15 AOÛT 2011**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 8 août 2011;**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2011-06 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2011-2012 : Autorisation;



- 6.2. Appel d'offres numéro 2011-07 pour l'achat de sel pour le déglacage des chemins pour l'hiver 2011-2012 : Autorisation;
- 6.3 Mandat pour analyses de laboratoire pour les travaux liés à l'appel d'offres numéro 2011-05;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Manque de places à 7 \$ en garderie;
 - 7.2. Précision quant à l'application de l'annexe A du règlement 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules des travaux publics;
 - 7.3. Office municipal d'habitation – acceptation des prévisions budgétaires 2011;
 - 7.4. Nomination d'un maire suppléant et des signataires d'effets bancaires;
 - 7.5. Demande à l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Autorisation pour la réalisation de travaux sur le chemin du Moulin – *retiré* ;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2011-020 sur les lots 10E-1 et 11D-2, rang B, dans le canton de Joly situé au 2650, route du Curé-Labelle (1123-30-6531);
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-027 sur le lot 165, rang F, dans le canton de Labelle au 17307, Rive Ouest du lac Labelle (9714-99-5355);
 - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2011-028 sur le lot 242-40, dans le cadastre du village situé au 200, chemin de la Montagne (0827-32-1644);
 - 9.4. Demande de dérogation mineure numéro 2011-029 sur le lot 37, rang B, dans le canton de Labelle situé au 165, chemin des Bûcherons (9815-32-9560);
 - 9.5. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-025 concernant la propriété sise au 54, rue de la Gare constituée du lot 276-P, cadastre du Village (0927-75-1366);
 - 9.6. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-026 concernant la propriété sise au 10, rue David constituée du lot 5-6, cadastre du Village (0926-96-6930);
 - 9.7. Projet de sentier pédestre au lac Boisseau;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Maison des jeunes de Labelle – support au Lave-O-Thon des 2, 3 et 4 septembre 2011;
 - 11.2. Participation à la Journée internationale des aînés;
 - 11.3. Activité bénéfique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, Communauté de Labelle;
 - 11.4. Octroi d'une aide financière à Mme Audrey Clément pour son inscription dans l'équipe de hockey féminin des Laurentides – *retiré*
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Résultats de la procédure d'enregistrement liée au règlement numéro 2011-206;



15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois de juillet 2011;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

**5 RÉS. 254.08.2011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2011 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 8 août 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 8 août 2011 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**6.1 RÉS. 255.08.2011 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-06 POUR L'ACHAT
D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES
CHEMINS POUR L'HIVER 2011-2012 : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2011-2012, selon les besoins du service.

Adoptée

**6.2 RÉS. 256.08.2011 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-07 POUR L'ACHAT
DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS POUR
L'HIVER 2011-2012 : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins pour l'hiver 2011-2012, selon les besoins du service.

Adoptée



6.3 RÉS. 257.08.2011 MANDAT POUR ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX LIÉS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme INSPEC-SOL pour la réalisation des analyses de laboratoire liées à l'appel d'offres numéro 2011-05, conformément à leur offre de services du 12 août 2011.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soit prises à même le règlement d'emprunt numéro 2011-202.

Adoptée

7.1 RÉS. 258.08.2011 MANQUE DE PLACES À 7 \$ EN GARDERIE

CONSIDÉRANT le manque criant de places à 7 \$ en garderie à Labelle (liste d'attente de 74 enfants pour le CPE L'Antre-Temps de Labelle);

CONSIDÉRANT QUE cette situation empêche le retour au travail de plusieurs parents et l'établissement de jeunes familles à Labelle, ce qui nuit considérablement à son développement;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie des familles de Labelle est à faibles revenus;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Ministre de la Famille, Mme Yolande James, de tout faire ce qui est en son pouvoir pour que le nombre de place à 7 \$ en garderie à Labelle soit significativement augmenté afin de satisfaire à la demande.

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à M. Sylvain Pagé, député de Labelle.

Adoptée

7.2 RÉS. 259.08.2011 PRÉCISION QUANT A L'APPLICATION DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2008-161 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 670 000 \$ POUR LE RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules des travaux publics, lequel règlement est entré en vigueur le 7 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'annexe A a été produite, il ne pouvait s'agir que d'estimés autant pour les financements que les acquisitions à venir;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié de préciser l'application de ladite réserve;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :



Que pour l'année 2011, un montant créditeur de 16 006,22 \$ (seize-mille-six dollars et vingt-deux cents) soit affecté afin que le total des affectations à la réserve approche le solde prévu de 415 \$.

Qu'à partir de 2012 les montants versés à la réserve soient les montants exacts inscrits à la ligne intitulée montant à déposer à la réserve de l'annexe A du règlement numéro 2008-161 et des montants qui pourraient de temps à autre, par résolution, provenir de vente de véhicule.

Adoptée

**7.3 RÉS. 260.08.2011 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ACCEPTATION
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Que la contribution municipale prévue de 2 226 \$ (deux-mille-deux-cent-vingt-six dollars), généralement répartie en quatre paiements égaux versés en février, avril, juillet et octobre, soit payée en un versement immédiat de 1 670\$ et le solde de 556 \$ en octobre 2011.

Adoptée

**7.4 RÉS. 261.08.2011 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET DES
SIGNATAIRES D'EFFETS BANCAIRES**

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Municipalité de Labelle :

- | | |
|------------------------|---|
| - Mme Nadia Masse, | du 1 ^{er} mai au 30 novembre 2011 |
| - M. Patrice Charette, | du 1 ^{er} décembre 2011 au 31 juillet 2012 |
| - M. Claude Nantel, | du 1 ^{er} août 2012 au 30 avril 2013 |
| - M. Robert Bergeron, | du 1 ^{er} mai au 30 novembre 2013 |

Qu'en l'absence du maire, M. Gilbert Brassard, ou pendant la vacance de cette charge, le maire suppléant remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

Qu'en plus de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, tous les membres du Conseil soient autorisés à signer les effets bancaires de la Municipalité.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Municipalité à la Caisse populaire Desjardins de La Rouge en l'absence du maire, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du Conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

Adoptée



7.5 RÉS. 262.08.2011 DEMANDE À L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides planifie de régler le problème d'effectifs des médecins dans le secteur de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE malgré les gestes posés par la Municipalité de Labelle pour conserver la clinique médicale de Labelle ouverte et accessible à sa population, la situation ne s'améliore pas;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à M. Marc Fortin, président-directeur général de l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides de tenir compte de la partie plus au Nord et à l'Ouest de son territoire en ce qui concerne la recherche d'effectifs afin de contrer la pénurie de médecins dans les Laurentides.

Que copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. Yves Lachapelle, directeur du Centre de santé et de services sociaux des Sommets;
- Mme Michèle Courchesne, Ministre responsable de la région des Laurentides;
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle.

Adoptée

9.1 RÉS. 263.08.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-020 SUR LES LOTS 10E-1 ET 11D-2, RANG B, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ AU 2650, ROUTE DU CURÉ-LABELLE (1123-30-6531)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation d'un mètre pour l'aménagement d'un garage dans la marge avant et de 13,20 mètres d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du terrain est situé dans une zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE le garage est situé à l'extérieur de la zone inondable et qu'il n'y a pas d'autre endroit sur le terrain pour localiser le garage;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a aucun espace de rangement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 046.06.2011 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'accorder la dérogation d'un mètre pour l'aménagement d'un garage dans la marge avant et de 13,20 mètres d'un cours d'eau sur les lots 10E-1 et 11D-2, rang B, dans le canton de Joly situé au 2650, route du Curé-Labelle (1123-30-6531) et qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

9.2 **RÉS. 264.08.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2011-027 SUR LE LOT 165, RANG F, DANS LE CANTON
DE LABELLE AU 17307, RIVE-OUEST DU
LAC-LABELLE (9714-99-5355)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 5 mètres pour la construction d'une galerie dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de petite dimension et que le bâtiment principal est situé dans la rive;

COSIDÉRANT QU'il est possible de construire la galerie de manière à moins empiéter dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE de permettre l'aménagement d'une galerie devant le bâtiment principal augmente considérablement les constructions dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve une porte-patio sur le latéral gauche qui ne donne sur aucune galerie;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 055.07.2011 recommandant au Conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du Conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une dérogation de 3,8 mètres pour la construction d'une galerie de 4,88 mètres de large dans la bande de protection riveraine sur le latéral gauche en dépassant de 1,2 mètre la façade du bâtiment principal et de ne pas permettre de galerie devant la façade du bâtiment principal. L'escalier de cette galerie devra être située à l'extérieur de la bande de protection riveraine, le tout situé sur le lot 165, rang F, dans le canton de Labelle au 17307, Rive-Ouest du Lac-Labelle (9714-99-5355) et qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée



9.3 RÉS. 265.08.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-028 SUR LE LOT 242-40, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE SITUÉ AU 200, CHEMIN DE LA MONTAGNE (0827-32-1644)

CONSIDÉRANT le plan de propriété réalisé par l'arpenteure-géomètre Isabelle Labelle (plan 5872, minute 6256) en date du 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 43 centimètres pour la construction du bâtiment principal dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur a eu lieu au cul-de-sac qui s'approche du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 056.07.2011 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder la dérogation de 43 centimètres pour la construction du bâtiment principal dans la marge avant sur le lot 242-40, dans le cadastre du Village situé au 200, chemin de la Montagne (0827-32-1644) et qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

9.4 RÉS. 266.08.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-029 SUR LE LOT 37, RANG B, DANS LE CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 165, CHEMIN DES BÛCHERONS (9815-32-9560)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 3,96 mètres pour la construction d'une remise dans la marge avec le lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve deux quais sur la propriété dépassant la superficie maximale autorisée de 20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve des plates-formes dans la rive non autorisées par la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 057.07.2011 recommandant au Conseil de ne pas se prononcer sur la demande de dérogation avant de recevoir une lettre d'intention afin de se conformer à la réglementation d'urbanisme en procédant à la diminution de la superficie des quais et à la démolition des plates-formes dans la rive;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ne pas se prononcer sur la demande de dérogation de 3,96 mètres pour la construction d'une remise dans la marge avec le lac Labelle avant de recevoir une lettre d'engagement du propriétaire avec un échancier de se conformer à la réglementation d'urbanisme en procédant à la diminution de la superficie des quais et à la démolition des plates-formes dans la rive, le tout, sur le lot 37, rang B, dans le canton de Labelle situé au 165, chemin des Bûcherons (9815-32-9560).

Adoptée

9.5 **RÉS. 267.08.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-025 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 54, RUE DE LA GARE CONSTITUÉE DU LOT 276-P, CADASTRE DU VILLAGE (0927-75-1366)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011 par l'adoption de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas exactement aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 058.07.2011 recommandant au Conseil de refuser ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur la gare tel que proposé par le demandeur pour des travaux de revêtement extérieur du bâtiment accessoire et d'autoriser un revêtement semblable à la gare soit en bardeau de cèdre jaune pour la partie supérieure du bâtiment et de type Canoxel rouge (bourgogne) pour la partie inférieure ou en totalité de type Canoxel rouge ou tout autre matériaux ayant un fini semblable à l'adresse suivante :

- 54, rue de la Gare (lot 276-P, cadastre du Village) pour la pose d'un nouveau revêtement extérieur.

Adoptée

9.6 **RÉS. 268.08.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-026 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 10, RUE DAVID CONSTITUÉE DU LOT 5-6, CADASTRE DU VILLAGE (0926-96-6930)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;



CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 059.07.2011 recommandant au Conseil de refuser ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur noyau villageois tel que proposé par le demandeur pour des travaux de revêtement extérieur du bâtiment principal sis à l'adresse suivante :

- 10, rue David (lot 5-6, cadastre du Village) pour la pose d'un nouveau revêtement extérieur en tôle.

De fournir un croquis de la façade du bâtiment afin de démontrer l'emplacement des deux nouvelles fenêtres.

De changer le revêtement extérieur de la façade et des murs latéraux de type Canexel ou tout autre matériau semblable comprenant le revêtement de la fondation qui pourra également être de type Canexel, de crépis ou autres matériaux améliorant l'esthétisme du bâtiment. La pose des fascias est également à faire.

D'améliorer l'aménagement paysager devant le bâtiment principal en déplaçant l'entrée véhiculaire sur le côté de la maison et en semant du gazon devant le bâtiment principal.

De refaire une demande de permis considérant les éléments ci-haut mentionnés.

Adoptée

9.7 RÉS. 269.08.2011 PROJET DE SENTIER PÉDESTRE AU LAC BOISSEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception a un projet de sentier pédestre autour du lac Boisseau et qu'une petite partie de ce sentier serait aménagée sur le territoire de la Municipalité de Labelle étant donné que l'extrémité du lac Boisseau coïncide avec les limites territoriales des 2 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune demande l'accord de la Municipalité de Labelle avant d'autoriser la Municipalité de la Conception à réaliser son projet de sentier pédestre;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Labelle donne son accord pour la réalisation d'un projet de sentier pédestre autour du lac Boisseau, par la Municipalité de La Conception, qui empièterait sur le territoire de Labelle.

Adoptée



11.1 RÉS. 270.08.2011 MAISON DES JEUNES DE LABELLE – SUPPORT AU LAVE-O-THON DES 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de Labelle organise un Lave-O-Thon les 2, 3 et 4 septembre 2011 à la Station Sonic située sur le boulevard Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT les difficultés pour l'organisme d'acheminer de l'eau jusqu'au site pour réaliser leur levée de fonds;

CONSIDÉRANT la demande de prêt de matériel par le Service des incendies pour acheminer l'eau sur le site;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des incendies à l'effet qu'il doit y avoir sur place un pompier pour assurer le contrôle et la bonne utilisation du matériel;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Service des incendies fasse le prêt du matériel nécessaire pour acheminer l'eau à la Station Sonic aux fins des activités du Lave-O-Thon, et ce, conditionnement à la présence d'un pompier rémunéré sur place.

Que la Maison des jeunes de Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 et ses amendements, relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

11.2 RÉS. 271.08.2011 PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AINÉS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la conseillère Nadia Masse à participer à la Journée internationale des aînés qui aura lieu le 2 octobre prochain à Sainte-Agathe-des-Monts.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

D'autoriser le versement d'une participation financière de 100 \$ à CASA des Laurentides pour l'organisation de cet évènement.

Adoptée

11.3 RÉS. 272.08.2011 ACTIVITÉ BÉNÉFICE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE, COMMUNAUTÉ DE LABELLE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour la soirée bénéfice (Méchoui) au profit de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, Communauté de Labelle, qui aura lieu le 10 septembre 2011 au Centre communautaire de Labelle, au coût de 25 \$ chacun.

Adoptée



13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 **RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT LIÉE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-206**

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2011-206 octroyant une aide financière à l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac-Labelle afin d'assurer le maintien d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins, tenue le 8 juillet 2011, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter :	46
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire :	15
- nombre de demandes faites :	0

Par conséquent, le règlement numéro 2011-206 octroyant une aide financière à l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac-Labelle afin d'assurer le maintien d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 8 juillet 2011.

15.1 **RÉS. 273.08.2011 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de cent-neuf-mille-neuf-cent-vingt-trois dollars et vingt-deux cents (109 923,22 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Association des propriétaires au lac Labelle	6 500,00 \$
➤ Daniel Bédard, excavation	17 083,00 \$
➤ Équipements Plannord ltée	2 530,56 \$
➤ Gauthier M.A. électricien inc.	2 023,72 \$
➤ Laurin André	17 456,15 \$
➤ Matériaux Forget inc.	2 160,43 \$
➤ Promeneur (Le) inc.	2 415,21 \$
➤ Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	9 600,00 \$
➤ SODEM inc.	4 348,14 \$

Adoptée

15.2 **RÉS. 274.08.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel

APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité :



De ratifier les déboursés au montant de cent-dix-sept-mille-quatre-cent-vingt-huit dollars et quarante-deux cents (117 428,42 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2737 à 2784 et les numéros de chèques de 32977 à 32992 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Fédération québécoise des municipalités	2 426,60 \$
➤ Pitneyworks	2 300,61 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	13 764,63 \$
➤ SSQ Groupe financier	3 865,86 \$
➤ L'Industrielle alliance	41 681,08 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	12 647,35 \$
➤ Receveur général du Canada	2 773,68 \$
➤ Receveur général du Canada	7 625,49 \$
➤ Hydro-Québec	3 866,56 \$
➤ Hydro-Québec	2 453,04 \$
➤ Société québécoise d'assainissement des eaux	4 705,59 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	5 111,64 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 275.08.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 39.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire